

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 7 FEVRIER 2024 – 9h15

Compte-rendu

Étaient présent.e.s :

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Martin BIDOU
- Stephen BONATO
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Frédérique DUPERRET
- Stéphane LIBS
- Natacha MAXIN
- Alix MENARD
- Elise MIGNOT

Était excusé :

- Jeremy BRETA pouvoir à Stephen BONATO
- Eva BRUCATO pouvoir à Frédérique DUPERRET
- Maïla DOUKOURÉ pouvoir à Paul-Marie CLARET
- Pascal ROBIN pouvoir à Christine BEAUCHEMIN-FLOT

Y assistaient :

- Béatrice BOURSIER
- Romane PÉRISSÉ

14 administrateur.ice.s sur 14 présent.e.s ou représenté.e.s

1. Validation du compte-rendu de décembre 2023

Le compte rendu de la réunion de CA du 6 décembre 2023 est validé à l'unanimité.

Julien Rejl a tenu les promesses faites pendant la dernière réunion et a envoyé un bilan de la Quinzaine en salles aux salles participantes. Il travaille également sur la demande du SCARE pour organiser des animations pendant l'édition 2024.

2. Actualités du SCARE

- Portail

Un dossier a de nouveau été présenté au fonds d'aide aux moyens techniques du CNC, dont la prochaine commission se tiendra début mars. Lors de la dernière commission, les membres avaient cerné l'intérêt du projet pour la filière, mais avaient demandé plus d'informations sur les aspects techniques. Béatrice

Boursier s'est entretenue avec plusieurs membres de la commission pour leur exposer le projet à date et ses perspectives.

Par ailleurs, suite aux rendez-vous avec la région Grand Est, un dossier leur a été envoyé pour obtenir un soutien financier et en faire une région pilote. Le budget sera voté au mois de mars.

En parallèle, le portail a été communiqué aux adhérent.e.s, avec une notice explicative pour leur permettre de se l'approprier ; certain.e.s ont déjà pu le tester et faire des retours. Un webinar se tiendra le 5 mars.

Plusieurs rendez-vous ont également été pris avec la FNCF, l'AFCAE et les distributeurs pour travailler conjointement sur le développement du portail.

- Collecte Klox / Lucky Lab

Le projet de collecte de données mutualisées se confronte toujours à la difficulté de poser des pixels sur les sites hébergés par Webedia. De leur côté, LuckyLab ont réussi à en poser sur plusieurs sites, les hébergeurs ne pouvant pas légalement s'opposer à la pose d'un Google Tag Manager sur les sites appartenant aux cinémas. La stratégie et le contrat pour avancer avec LuckyLab sera discuté plus en détail lors du rendez-vous du 12 février.

Plusieurs demandes d'aide sont en cours : la demande de subvention annuelle du CNC, qui comporte un volet sur la collecte de données, et l'aide aux Services Numériques Innovants du ministère de la Culture. Un rendez-vous va être pris avec Catherine Verliac pour lui présenter le projet.

Un autre pourra être pris avec Dominique Boutonnat.

Enfin, un partenariat a été noué avec CinéSociety pour les accompagner dans leur demande de soutien sur leur projet de collecte de données sur les logiciels de caisses, présenté à France 2030.

- Sommet des Arcs

Le SCARE a organisé trois ateliers au Sommet des Arcs en décembre :

- Une présentation du portail de données lors du Laboratoire des Initiatives.
- Une table ronde producteurs / exploitants, en partenariat avec le SPI et l'UPC, avec Gilles Saccuto (TS Production), Emmanuel Agneray (Bizibi) et Stéphanie Jaunay (TNB de Rennes). L'idée était de mettre face à face les deux professions et de détailler leurs enjeux, travail et modèles économiques respectifs. Les producteurs ont détaillé le montage financier de deux films (*Alice et le maire* et *Le théorème de Marguerite*) et les seuils de remontées de recettes, et l'exploitante a expliqué son travail de programmation et d'animation, qui doit composer avec les contraintes du TNB et de l'Art et Essai.
- Le sujet du Scare au Café des indés a été la prolongation de cette table ronde, et partait des connaissances acquises la veille pour mener une réflexion sur un meilleur travail conjoint entre les 2 professions, sur la manière d'anticiper la sortie d'un film en salle dès l'étape de production. L'atelier a rencontré un grand succès, et l'expérience sera renouvelée avec le SPI et l'UPC.

- TikTok

Il faudrait relancer les cinémas et leurs ambassadeurs pour pouvoir poster plus régulièrement sur le compte.

- Formations

Une session de formation en Initiation à la projection a eu lieu les 18 et 19 janvier, avec 7 participant.e.s. Les retours de cette session ont révélé deux profils différents avec des attentes pas toujours compatibles : les agents de cinéma cherchant à s'orienter vers la projection et utilisant la formation comme point d'entrée théorique, et les postes de non-projectionnistes cherchant à acquérir des bases pour faire de la projection ponctuellement (pour des scolaires, du remplacement...). Il en résulte parfois des frustrations, les enseignements de la formation ne répondant pas toujours aux attentes. Deux solutions sont

possibles : soit diviser la formation en deux niveaux en fonction des profils, soit retravailler la communication autour du programme pour clarifier au maximum le cadre. Il faudra en rediscuter avec la CST pour voir dans quelle mesure ces modifications sont possibles.

Les formations en maintenance cabine se remplissent bien. Deux sont prévues : une les 7 et 8 mars à Paris, et une les 21 et 22 mars à Lyon, avec CinéDigital. Cela est encourageant pour la suite du partenariat avec CinéDigital : d'autres sessions vont être programmées à Lyon et à Nantes.

LuckyTime et le SCARE travaillent ensemble sur un nouveau programme de formation en communication digitale, autour de la stratégie globale et des réseaux sociaux. La prochaine session se tiendra les 25 et 26 avril à Paris, le programme sera communiqué fin février, dès qu'il sera finalisé.

Le bilan des formations pour 2023 est en forte baisse en comparant avec 2022 : moins de sessions et moins de stagiaires ont entraîné une grosse baisse de revenus. L'année 2024 semble déjà plus encourageante, les formations rencontrent plus de succès.

3. Art et Essai

Deux commissions régionales se sont tenues pour le classement Art et Essai : Grand-Est / Bourgogne-Franche-Comté / Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts de France / Bretagne / Normandie / Pays de la Loire. Plusieurs tendances se dégagent :

- La baisse de beaucoup d'indices à l'automatique, en particulier pour les catégories C, D et E, où en moyenne le pourcentage de séances Art et Essai ont baissé de 5% par rapport au dernier classement.
- Un certain nombre de minorations au sélectif de multiplexes de catégorie C, qui fournissent un effort d'animation bien plus faible que la plupart des salles classées. En ce sens, les commissions vont dans la direction de la prochaine réforme.
- Très peu de salles sont sorties du classement.
- Une baisse du nombre de titres et de séances RD au global. Cela a pénalisé les cinémas de catégorie D et E, en particulier les monoécrans, presque aucun n'a reçu le label, alors que généralement les séances RD font de bonnes entrées. Il se pose la question de la baisse des seuils de séances : actuellement, 150 séances RD sur 2 ans sont requises pour l'obtention du label, ce qui est quasiment inatteignable pour des monoécrans hors grandes villes.
- La question des 15-25 ans n'a pas été traitée comme un critère global, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la disparition de l'aide 15-25, mais soulignée pour certaines salles dans la qualité globale de l'animation.
- Le CNC a fait un bon travail de recontextualisation pour les salles pour mieux guider les commissions : par exemple, l'attention portée aux salles inondées en Hauts de France, ou les salles dans des villes RN qui font face à plus de difficultés.
- Le classement sans subvention a été accordé dans plusieurs cas, notamment sur des circuits itinérants dans des situations difficiles.

L'avancée de la réforme Art et Essai a été discutée lors d'un rendez-vous avec le CNC. Plusieurs points s'éclaircissent : les seuils d'entrée dans le classement risquent de ne pas être relevés, mais la pondération des films sera probablement appliquée. La prime court métrage va possiblement se transformer en label. Le 15-25 quant à lui reste dans le flou : le fonds sera inclus dans l'enveloppe mais aucun critère précis n'a été défini. Enfin, les commissions régionales vont être harmonisées, avec la rédaction d'un « mode d'emploi » à destination des membres.

Rien ne peut encore se décider sans simulation, les éléments qui permettraient d'en faire sont en train d'être récupérés. Le calendrier n'est pas très clair, mais le CNC pense pouvoir annoncer la réforme pour Cannes.

L'Aide à la Programmation Difficile ne va pas être traitée pendant la réforme, mais après. Il est cependant important de revoir cette aide, dont le mode de calcul et les critères sont obscurs. Plusieurs salles se sont fait refuser son attribution pour des raisons jugées arbitraires. Il semble impossible pour une nouvelle salle de bénéficier de l'aide. Un courrier sera envoyé au CNC.

4. Proposition de Projet de loi Bacchi

Engagements de programmation / Diffusion / Cartes illimités / proposition CNC aménagement cinéma

Les sénateurs Jérémie Bacchi, Sonia de la Provôté et Céline Boulay-Espéronnier portent une proposition de loi à la suite du rapport « Le cinéma contre-attaque » publié en mai 2023. Elle porte notamment sur les engagements de programmation, les engagements de diffusion et les cartes illimitées. Une audience va être demandée pour pouvoir s'exprimer sur ces points, le SCARE n'ayant pas été auditionné pour le rapport.

Le SCARE souhaite une révision des tarifs pour les salles garanties des cartes illimitées, qui n'a pas été révisé depuis 2017. L'encadrement actuel est assez flou : le tarif SG ne peut normalement pas être inférieur au plus petit tarif de la salle, mais les contrats étant confidentiels, il est difficile d'être certain du respect de cette obligation. Il est important de se fédérer entre salles indépendantes pour revoir les contrats.

Un doute est cependant émis sur la possibilité légale de demander l'augmentation des tarifs.

La proposition sur les engagements de diffusion vise à inscrire dans la loi des pratiques déjà ancrées dans la profession, qui pousse à la diffusion des films Art et Essai en profondeur dans le territoire. Le texte est resté dans les limites de l'accord de 2016. L'observatoire de la diffusion a cependant révélé des chiffres questionnant la pertinence de cette réforme : depuis la fin des VPF, les films en sortie nationale sont diffusés de plus en plus largement, les petites villes n'ont pas de difficulté particulière à se procurer les films.

Pour la FNCF et le SCARE, il est important d'inscrire des engagements dans la loi, mais une concertation interprofessionnelle est nécessaire pour qu'ils soient adaptés au contexte actuel. La FNEF s'oppose pour l'instant à tout engagement de diffusion, et le DIRE est d'accord pour une législation mais dans d'autres termes.

Le texte sera voté au Sénat dans les prochains jours. Des amendements seront demandés lors de la lecture du texte à l'Assemblée Nationale, pour laisser plus de temps de concertation.

La loi sur l'aménagement Cinématographique du territoire (CDACi et CNACi) doit toujours être modifiée. Les organisations de l'exploitation avaient travaillé avec le CNC en 2020, qui avait proposé un premier texte. Les travaux avaient été interrompus par la réduction de la loi audiovisuel et le Covid. Le CNC a proposé à la FNCF de demander l'inclusion de ce texte à la loi cinéma, dans des délais très courts avant son vote au Sénat. La FNCF a souhaité attendre le passage de la loi à l'Assemblée Nationale car le texte proposé par le CNC devait être revu.

Le Scare fera entendre ses points de vue lors de l'examen de la loi à l'Assemblée Nationale, afin que des députés puissent déposer des amendements.

5. Observatoire distribution et rapport Cluzel

L'observatoire de la diffusion a publié plusieurs constats. La fin des VPF a permis aux distributeurs de réduire les charges sur la diffusion des films ; cependant, le numérique a facilité l'entrée de nouveaux acteurs, et a reconfiguré les coûts et revenus, menant ultimement à la baisse globale du chiffre d'affaires des distributeurs. Un autre constat inquiétant est celui de la perte progressive de la diversité.

Le CNC a confié une mission sur la distribution des films à Jean-Paul Cluzel, ancien président de l'IFCIC, afin d'avoir un regard plus précis sur le secteur et pouvoir mieux accompagner les prises de risques. Les distributeurs commencent à être auditionnés, et le rapport devrait être publié en mai.

6. AG et Cannes 2024

L'AFCAE a annoncé brutalement au Scare que notre AG ne pouvait plus se tenir au sein du programme des journées Art & Essai à Cannes, car l'association souhaite organiser un grand débat sur l'Art & Essai et maintenir la projection de 10 films (et non 9), pour répondre à la demande de leurs adhérents.

Une réunion s'est tenue avec les présidents et DG des deux structures, lors de laquelle il a été demandé s'ils ne pouvaient pas débiter les projections le dimanche à 16h au lieu de 19h, après le cocktail d'accueil. Il leur a été également signifié notre surprise après les différentes discussions à ce sujet, la difficulté que cela pour nos adhérents, également adhérents de l'AFCAE et la communication qui peut être prise comme négative.

L'AFCAE doit revenir vers nous à ce sujet.

Il faudra trouver des solutions de repli au cas où, mais l'AG se tiendra à Cannes dans tous les cas.

Quatre membres du conseil d'administration doivent se représenter aux prochaines élections. Un appel à candidatures va être diffusé.

Le déjeuner est en cours d'organisation, plusieurs sponsors ont déjà donné leur accord.

7. Questions diverses

- Cotisations

Les finances du SCARE reposent principalement sur les cotisations de ses adhérents, qui sont en réalité assez faibles. Il est proposé d'augmenter les cotisations des associations régionales membres partenaires, qui sont aujourd'hui fixées à 150€ par an. Les administrateur.ice.s s'opposent à une augmentation obligatoire des cotisations : les associations régionales sont déjà pour beaucoup, en difficultés financières et font face à l'affaiblissement des dispositifs d'éducation à l'image. Augmenter les cotisations enverrait un symbole assez négatif. Il est plutôt proposé de garder la cotisation à 150€, et de proposer une cotisation solidaire optionnelle à 200€ pour les associations pouvant se le permettre. Il est également envisagé de faire un appel à dons auprès des salles adhérentes, similaire à celui fait en 2019. La question sera mise à l'ordre du jour du prochain CA. La question plus générale de la rémunération des syndicats pourra être mise à l'ordre du jour de l'AG.

La séance est levée à 13h